



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes

Question écrite n° 56588

Texte de la question

M Jacques Boyon appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur la décision qui semble prise par la SNCF de supprimer tous les arrêts de TGV sur les lignes Paris-Geneve et Paris-Savoie en gare de Culoz a partir du 12 decembre 1992. Cette mesure est presentee comme une consequence ineluctable de la mise en service du contournement TGV de Lyon pour les rames Paris-Chambery. Il souligne l'importance de cet arret de Culoz pour le developpement du tourisme et pour les entreprises installees dans la region, et en particulier la CIAT, fleuron de l'industrie de l'Ain reputee dans le monde entier et que le ministre doit bien connaitre puisqu'elle a realise la climatisation de la Grande Arche de La Defense. Il lui demande donc de prendre les mesures et les decisions necessaires pour maintenir au moins un arret quotidien du TGV dans chaque sens en gare de Culoz et pour le surplus, pour ameliorer la rapidite et l'efficacite des liaisons assurant le rabattement du trafic voyageurs de cette partie orientale du departement de l'Ain sur les liaisons TGV qui continueront d'etre assurees en direction et en provenance de Paris.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des dispositions de la loi d'orientation des transports interieurs, la SNCF est tenue d'assurer ses missions de service public en optimisant les moyens dont elle dispose. En ce qui concerne la suppression eventuelle des arrêts TGV a Culoz, qui etait envisagee pour le 12 decembre 1992, la SNCF a procede, des le mois d'avril, a de nombreuses reunions de concertation entre la direction regionale SNCF de Chambery et les collectivites interessees. Ces rencontres ont conduit la SNCF a prendre fin septembre la decision de maintenir, a partir du 13 decembre 1992, un arret TGV a Culoz en direction et provenance de Paris (TGV no 930 - Culoz 8 h 49, Paris 11 h 40 - TGV no 979 - Paris 19 h 13 - Culoz 21 h 58). Quant a la desserte classique de Culoz vers Lyon, elle se compose, depuis cette meme date, de huit liaisons quotidiennes dont sept directes, dans chaque sens. Ces liaisons assurent egalement la desserte de Virieu-le-Grand et de Tenay-Hauteville dans les tranches horaires de deplacement domicile-travail et domicile-ecole. Le service qui sera offert entre Culoz, Aix-les-Bains et Chambery comprendra six dessertes journalieres.

Données clés

Auteur : [M. Boyon Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56588

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1992, page 1690